

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 24 septembre 2019 à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Grépiac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame le Maire Céline GABRIEL, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux Conseillers Municipaux le 18 septembre 2019

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18 septembre 2019

Présents : Mme VASSAL Laurence,

M. PIQUEMAL François, Mme ALVAREZ Juliette, M. PAVAN René, M. ALCIBIADE Claude, M. BETREMIEUX Francis, M. CHIVIALLE Jean-Luc, Mme ECHEVARRIA Hélène,
M. MARQUET Dominique, M. MOULIS Patrice, Mme TOURNUT Yolande

Représentés : Mme PEREA Sylvie a donné procuration à Mme Céline GABRIEL

Absents :

Excusés : M. MUNIGLIA Franck,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur François PIQUEMAL a été désigné secrétaire de séance

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Absents : 2

La séance est ouverte à 20h47

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27/08/2019 à l'unanimité

I / Informations sur les décisions prises par Mme le Maire par délégation du CM depuis la séance du 27/09/2019

Fournisseurs	Objet	MONTANT TTC
total	gaz	204.50
Intermarché	gazole	157.51
Delhomme location	nacelle	239.27
Vela 31	Maintenance photocopieur	360.32
Orange	téléphonie	403.55
CDG31	Mission retraite	60.00
Edf	Electricité	310.63
Souris and Cheese	Alimentation	76.61
Pomona	Alimentation	1166.82
Pomona	Alimentation	712.00
picard	Entretien matériel technique	361.63
Vétérinaire	chat	93.70
Intermarché	Alimentation	193.48
Brunet	Alimentation	57.26
Fromager	Alimentation	205.90
Pomona	Alimentation	610.00
Castorama	gazon	227.40
Sieurac	dératisation	180
Actifeu	Entretien extincteur	1730.74
Actifeu	Entretien extincteur	152.40
Charouleau	Vidange bac à graisse cantine	300.00
Le fleuriste	Gerbe fête	70.00
La poste	affranchissement	79.46
orange	Tel cantine	57.76
orange	Panneau électronique	29.03

Cdg31	Cotisation visite médicale	1106.00
-------	----------------------------	---------

Total	Gaz école	193.95
Bernat	Alimentation	83.42
Le fournil	Alimentation	86.76
Pomona	Alimentation	347.75
Pomona	Alimentation	776.00

Bricomarché	Verrou service technique	11.90
Librairie ellipses	Livres école	225
majuscule	Livres école	150
ATMG	vidéosurveillance	1046.02
Carglass	Réparation kangoo	100.30
vétérinaire	Chat	9.40
orange	Téléphonie mairie	274.99
orange	Téléphonie école	59.02
orange	Téléphonie Alsh	63.00
Fabre et Redon	Charpente accompte	4446.02

II/ Délibérations :

D 2019-09-01 : pour le maintien de la présence du service public de la DGFIP (trésorerie d'Auterive)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le maillage de la direction des finances publiques est l'un des plus denses des administrations d'Etat avec, en 2019, près de 3600 points de contacts pour ses usagers, particuliers, entreprises et collectivités locales.

Cette présence territoriale traduit la diversité des missions qu'exerce la DGFIP.

Or, dans le cadre du dispositif « Action publique 2022 », le gouvernement annonce une réorganisation des réseaux territoriaux notamment celui de la direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Aussi les plans départementaux révèlent les changements suivants :

- 16 trésoreries vont être supprimées dans le département de la Haute Garonne (dont celle d'Auterive)
- Des « points de contact » vont s'y substituer où être créées dans lesquels un agent de pleine compétence n'est prévu ou possible
- L'aide des usagers se limitera pour l'essentiel à l'aide à la connexion sur internet et l'accompagnement à des prises de rendez-vous.
- les collectivités n'auront plus en face d'elles un interlocuteur qui connaît et appréhende l'intégralité de leur situation mais d'un côté un conseil ponctuel et de l'autre un service industrialisé.
- Les services des impôts des particuliers et des professionnels vont être concentrés et ne recevront quasiment plus les contribuables que sur rendez-vous.
- Les services de publicité foncière vont fusionner et le fichier immobilier va être en partie livré aux notaires dans les prochains mois.
- Le plan cadastral va être transféré à l'ING sans autre forme de procès.

Enfin, elle rajoute que les dispositions de l'article 201 de la loi de finances pour 2019 visant à prohiber les paiements en numéraire dans les trésoreries interpellent sérieusement. Ceci tant dans leurs conséquences immédiates pour les usagers et autres régisseurs, qu'à terme sur l'évolution induite du principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable.

C'est dans ce cadre que Madame le Maire demande aux membres du conseil de se positionner sur cette proposition de nouvelle organisation des services des finances publiques.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité,

- Se positionne CONTRE le projet de réorganisation du réseau territorial de la DGFIP, prévoyant suppression de 16 trésoreries dans le département de la Haute-Garonne (notamment celle de la trésorerie)
- Le conseil municipal DEMANDE au gouvernement que la trésorerie d'Auterive soit maintenue, pérennisée et renforcée afin d'exercer dans de bonnes conditions.

D2019-09-02 Finances : remerciement stage

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle souhaiterait remercier la personne qui a effectué son stage de fin d'année scolaire dans notre collectivité.

Un cadeau lui sera octroyé sous forme de carte cadeau, pour un montant global de 150 € TTC avec une variation possible de plus ou moins 10%.

La dépense sera imputée à l'article 6232 au BP 2019.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil Municipal avec 2 ABSTENTION et 11 POUR

- accepte la proposition du Maire
- autorise Mme Le Maire à signer le mandat correspondant à la dépense.

D 2019-09-03 Finances acquisition d'un réfrigérateur pour la cantine- demande de subvention

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir le renouvellement de l'armoire froide de la cuisine du restaurant scolaire qui devient obsolète.

Madame le Maire a sollicité plusieurs entreprises pour effectuer les devis :

ACTION FROID : 1 554.00€ TTC

UGAP : 2133.60€TTC

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- DECIDE de choisir l'entreprise ACTION FROID située à PAMIERS pour un montant de 1 554.00€ TTC
- Dit que la dépense sera imputée au compte 2188 du budget 2019
- Sollicite auprès du Conseil Départemental 31 la subvention la plus élevée possible concernant cet achat
- Autorise Mme le Maire à signer tout document administratif et financier concernant ce dossier

D 2019-09-04 : Finances : Tarification cantine pour famille nombreuse

Madame le Maire informe que deux familles avec 3 enfants scolarisés à l'école de Grépiac ont sollicité la Mairie afin de mettre en place un tarif cantine préférentiel à partir de 3 enfants, pour les Grépiacois.

Madame le Maire propose de pratiquer une remise de 15 % ou 20% pour les familles Grépiacoises ayant 3 enfants minimum scolarisés à l'école de Grépiac, soit un tarif cantine de 2.49€ au lieu de 2.93€, ou de 2.34€ au lieu de 2.93€.

Le Conseil Municipal vote 9 POUR le tarif de 2.49€ et 4 POUR le tarif 2.34€

ADOpte le tarif de 2.49€ pour les familles Grépiacoises ayant 3 enfants minimum scolarisés à partir du 01/09/2019

D 2019-09-05 : SDEHG : Mise en place d'un point lumineux, pour sécurisation d'un passager piétonnier

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 9 juillet 2019 concernant la mise en place d'un point lumineux pour la sécurisation d'un passage piétonnier - référence : 6BT630, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Fourniture et pose d'un ensemble d'éclairage public composé d'un mât cylindro-conique en acier thermolaqué de hauteur 4 ou 5 mètres et d'une lanterne décorative avec optique asymétrique spécifique passage piéton, équipée d'une source LED de puissance 36 Watts maximum (RAL à définir par la mairie et à préciser sur la délibération).
- Création d'une boîte de jonction souterraine sur le câble existant et d'un réseau souterrain d'éclairage public avec ouverture d'une tranchée d'environ 10 mètres de longueur en espace vert et/ou sous trottoir, fourniture et pose d'un fourreau de diamètre 63 mm et déroulage d'un câble d'éclairage public en conducteur U1000RO2V + câblette de terre.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	1 083 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	4 400 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	1 392 €
Total	6 875 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve l'Avant Projet Sommaire.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.

III/ Questions Diverses

Madame le Maire informe l'assemblée du rapport du SDEHG 2018, les membres du conseil municipal ont tous pris connaissance de ce dernier.

Dominique Marquet informe les élus des travaux du SDEHG en cours ou terminés sur la commune.

Madame le Maire souhaite que tous les membres du Conseil Municipal se renseignent auprès de la caisse des dépôts sur la situation de leur compte DIF (la formation des élus).

Séance levée à 21h37

Céline GABRIEL	Franck MUNIGLIA	VASSAL Laurence
PIQUEMAL François	PAVAN René	ALVAREZ Juliette
ALCIBIADE Claude	BETREMIEUX Francis	CHIVIALLE Jean-Luc
ECHEVARRIA Hélène	MARQUET Dominique	MOULIS Patrice
PEREA Sylvie	TOURNUT Yolande	